

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## SUPER DEGRAISSANT

Version: 7

Date de révision: 04/06/19

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit: SUPER DEGRAISSANT
1. 1. 1. Contient:
  - Polymère
  - Isotridécaneol, éthoxylé (>=2.5 EO)
  - Lauryléther sulfate de sodium
1. 1. 2. N° CE: Non applicable.
1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: Utilisations identifiées:  
Nettoyant dégraissant universel pour toutes pièces mécaniques, sols d'atelier, pistes de gazoil, jantes et carrosseries
- Utilisations non recommandées:  
Ce produit ne doit pas être utilisé dans des applications autres que celles recommandées à la Section 1
1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: CONSORTIUM MODERNE DE DIFFUSION  
715 rue Albert Einstein  
F-13290 Aix-en-Provence  
France  
Tél: +33 (0)4 42 39 78 39
1. 4. Numéro d'appel d'urgence: FR - ORFILA Tél: 01.45.42.59.59
1. 5. Formule: 191135V2
1. 6. N° code du produit: 015202 - 015302 - 01  
015202 - 015302 - 015352

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange: \* Lés. oc. 1 / SGH05 - H318 \*  
\* Irr. cut. 2 / SGH07 - H315 \*
2. 2. Éléments d'étiquetage:



2. 2. 1. Symbole(s) et mention d'avertissement: .
2. 2. 2. Contient:
  - Polymère
  - Isotridécaneol, éthoxylé (>=2.5 EO)
  - Lauryléther sulfate de sodium
2. 2. 3. Mention de danger: H315 Provoque une irritation cutanée.  
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
2. 2. 4. Prévention: P264 Se laver ????? soigneusement après manipulation.  
P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / de la face  
P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
2. 2. 5. Intervention: P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
- P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.  
P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.  
P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
2. 3. Information(s) complémentaire(s): P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P103 Lire l'étiquette avant utilisation.
2. 4. Autres dangers: La solution dans l'eau est une base moyennement forte.

### 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## SUPER DEGRAISSANT

Version: 7

Date de révision: 04/06/19

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

### 3. 1. Composant(s) contribuant aux dangers:

- 2-butoxyéthanol; ether monobutylique d'éthylèneglycol; butylglycol
  - N° Id: 603-014-00-0 - N° CE: 203-905-0 - N° CAS: 111-76-2
  - Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119475108-36
  - Conc. (% pds) :  $5 < C \leq 10$
  - SGH (Système Général Harmonisé)
  - \* SGH07 - Tox. aiguë 4 - H302 - H312 - H332 - Irr. cut. 2 - H315 - Irr. oc. 2 - H319
  - Divers :
  - VME ppm = 20 - VME mg/m<sup>3</sup> = 98 - VLE ppm = 50 - VLE mg/m<sup>3</sup> = 246
- Méthoxy propoxy propanol
  - N° CE: 252-104-2 - N° CAS: 34590-94-8
  - Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119450011-60
  - Conc. (% pds) :  $5 < C \leq 10$
  - SGH (Système Général Harmonisé)
  - Divers :
  - VME ppm = 50 - VME mg/m<sup>3</sup> = 308
- Polymère
  - N° CAS: 78330-21-9
  - Numéro d'enregistrement REACH : polymère
  - Conc. (% pds) :  $1 < C \leq 5$
  - SGH (Système Général Harmonisé)
  - \* SGH07 - Tox. aiguë 4 - H302
  - \* SGH05 - Lés. oc. 1 - H318
- 2-aminoéthanol; éthanolamine
  - N° Id: 603-030-00-8 - N° CE: 205-483-3 - N° CAS: 141-43-5
  - Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119486455-28
  - Conc. (% pds) :  $1 < C \leq 5$
  - SGH (Système Général Harmonisé)
  - \* SGH07 - Tox. aiguë 4 - H302 - H312 - H332
  - \* SGH05 - Corr. cut. 1B - H314
  - (STOT SE 3; H335: C  $\geq$  5%)
  - Divers :
  - VME ppm = 3 - VME mg/m<sup>3</sup> = 7,5 - VLE ppm = 6 - VLE mg/m<sup>3</sup> = 15
- Isotridécaneol, éthoxylé ( $\geq 2.5$  EO)
  - N° CE: 931-138-8 - N° CAS: 69011-36-5
  - Conc. (% pds) :  $1 < C \leq 5$
  - SGH (Système Général Harmonisé)
  - \* SGH07 - Tox. aiguë 4 - H302
  - \* SGH05 - Lés. oc. 1 - H318
- Lauryléther sulfate de sodium
  - N° CE: 500-234-8 - N° CAS: 68891-38-3
  - Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119488639-16
  - Conc. (% pds) :  $1 < C \leq 5$
  - SGH (Système Général Harmonisé)
  - \* SGH07 - Irr. cut. 2 - H315
  - \* SGH05 - Lés. oc. 1 - H318
  - \* Tox. aq. chron. 3 - H412
- Acide glutamique, acide N,N-diacétique, sel tétrasodique, 38% solution aqueuse
  - N° CE: 257-573-7 - N° CAS: 51981-21-6
  - Acide glutamique, acide N,N-diacétique, sel tétrasodique, 47% solution aqueuse
    - Conc. (% pds) :  $0 < C \leq 1$
    - SGH (Système Général Harmonisé)
    - \* SGH05 - Corr. m<sup>o</sup> 1 - H302
- 3-butoxy-2-propanol; éther monobutylique du propylène-glycol
  - N° CAS: 5131-66-8
  - Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119475527-28
  - Conc. (% pds) :  $0 < C \leq 1$
  - SGH (Système Général Harmonisé)
  - \* SGH02 - Liq. infl. 2 - H226
  - \* SGH07 - Irr. cut. 2 - H315 - Irr. oc. 2 - H319 - Irr. oc. 2A

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

## 4. PREMIERS SECOURS

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## SUPER DEGRAISSANT

Version: 7

Date de révision: 04/06/19

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

### 4. 1. Description des premiers secours:

- |   |   |
|---|---|
| 4. 1. 1. Conseils généraux:   | Les symptômes sont décrits à la rubrique 11.<br>En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin. |
| 4. 1. 2. Inhalation:  | Placer le sujet dans une zone aérée.  |
| 4. 1. 3. Contact avec la peau:  | Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Rincer abondamment à l'eau.                                      |
| 4. 1. 4. Contact avec les yeux:   | En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.              |
| 4. 1. 5. Ingestion:   | En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.                           |
| 4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:  | D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.                  |
| 4. 2. 1. Inhalation:  | Irrite l'appareil respiratoire et peut provoquer des maux de gorge et déclencher une toux.                                  |
| 4. 2. 2. Contact avec la peau:  | Peut causer des irritations de la peau / dermatites.  |
| 4. 2. 3. Contact avec les yeux:   | Provoque de graves lésions des yeux.  |
| 4. 2. 4. Ingestion:   | Non déterminé.  |
| 4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : | Avis aux médecins   |

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- |  |  |
|--|--|
| 5. 1. Moyens d'extinction:   | Le produit lui-même ne brûle pas.<br>En cas d'incendie à proximité: tous les agents d'extinction sont autorisés.: mousse, poudre, dioxyde de carbone (CO2), eau pulvérisée |
| 5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:    | En cas d'incendie, des gaz irritants se dégagent.  |
| 5. 3. Conseils aux pompiers:   | Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection  |
| 5. 4. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité: | Aucun.   |

### 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

- |  |   |
|--|---|
| 6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: | Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.  |
| 6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement:                           | Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements.  |
| 6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:                         | Éponger avec un produit absorbant inerte (par exemple du sable, de la sciure, un agglomérant universel, un gel de silice).<br>Balayer ou enlever à la pelle, mettre dans un récipient fermé pour élimination. |
| 6. 4. Référence à d'autres sections:   | Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.<br>Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.                                      |

### 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- |   |   |
|---|---|
| 7. 1. Manipulation:   |   |
| 7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:                                 | Eviter le contact avec la peau et les yeux.   |
| 7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique:   | Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit sec  |
| 7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s):   | Lire l'étiquette avant utilisation.<br>Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.<br>Tenir hors de portée des enfants.<br>Ouvrir les emballages prudemment pour éviter tout éclaboussement. |
| 7. 2. Stockage:   |   |
| 7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles | Conserver toujours le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine.   |

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## SUPER DEGRAISSANT

Version: 7

Date de révision: 04/06/19

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

incompatibilités:

7. 2. 2. Condition(s) de stockage: Conserver si possible dans un endroit frais, bien aéré et à l'abri de produits incompatibles. Conserver à l'abri du gel.
7. 2. 3. Matière(s) incompatible(s) à éloigner: Conserver à l'écart des: acides
7. 2. 4. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur: de même nature que celui d'origine
7. 2. 5. Matériaux d'emballage non adaptés: Eviter les emballages métalliques non protégés.
7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Utilisation professionnelle

### 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8. 1. Paramètres de contrôle:

8. 1. 1. Limite(s) d'exposition:
- 2-butoxyéthanol; éther monobutylique d'éthylène glycol; butylglycol :  
VME ppm = 20 - VME mg/m<sup>3</sup> = 98 - VLE ppm = 50 - VLE mg/m<sup>3</sup> = 246
  - Méthoxy propoxy propanol :  
VME ppm = 50 - VME mg/m<sup>3</sup> = 308
  - 2-aminoéthanol; éthanolamine :  
VME ppm = 3 - VME mg/m<sup>3</sup> = 7,5 - VLE ppm = 6 - VLE mg/m<sup>3</sup> = 15
- \* Composant: 2-butoxyéthanol No.-CAS 111-76-2  
Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation: 98 mg/m<sup>3</sup>, 20 ppm  
Travailleurs, Effets systémiques aigus, Inhalation: 663 mg/m<sup>3</sup>, 135 ppm  
Travailleurs, Aiguë – effets locaux, Inhalation: 246 mg/m<sup>3</sup>, 50 ppm  
Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau: 75 mg/kg p.c. /jour  
Travailleurs, Effets systémiques aigus, Contact avec la peau: 89 mg/kg p.c. /jour  
Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation: 49 mg/m<sup>3</sup>  
Consommateurs, Effets systémiques aigus, Inhalation: 426 mg/m<sup>3</sup>  
Consommateurs, Aiguë – effets locaux, Inhalation: 123 mg/m<sup>3</sup>  
Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau: 38 mg/kg p.c. /jour  
Consommateurs, Effets systémiques aigus, Contact avec la peau: 44,5 mg/kg p.c. /jour  
Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Ingestion: 3,2 mg/kg p.c. /jour  
Consommateurs, Effets systémiques aigus, Ingestion: 13,4 mg/kg p.c. /jour
- \* Composant: 2-aminoéthanol No.-CAS 141-43-5  
DDSE (dose dérivée sans effet):  
Travailleurs, Long terme - effets locaux, Inhalation: 3,3 mg/m<sup>3</sup>  
Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau: 1 mg/kg p.c./jour  
Consommateurs, Long terme - effets locaux, Inhalation: 2 mg/m<sup>3</sup>  
Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau: 0,24 mg/kg p.c./jour  
Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Ingestion: 3,75 mg/kg p.c./jour
- \* Composant: (2-méthoxyméthylethoxy)propanol (34590-94-8)  
Travailleur : Inhalation - Exposition à Long Terme - Effets systémiques: 37,2 mg/m<sup>3</sup>  
Travailleur : Voie Orale - Exposition à Long Terme - Effets systémiques: 1,67 mg/kg de poids corporel/jour
- \* Composant: 3-butoxy-2-propanol N°CAS 5131-66-8  
Travailleurs:  
Exposition à long terme - effets systémiques, Inhalation: 147 mg/m<sup>3</sup>  
Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée: 52 mg/kg  
Consommateur:  
Exposition à long terme - effets systémiques, Inhalation: 43 mg/m<sup>3</sup>  
Exposition à long terme - effets systémiques, par voie orale: 12,5 mg/kg  
Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée: 22 mg/kg
- \* Composant: 68891-38-3: alcools, C12-14, éthoxylés, sulfates, sels de sodium (>1 <2.5 mol OE)  
travailleur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée: 2750 mg/kg  
travailleur: Exposition à long terme - effets systémiques, Inhalation: 175 mg/m<sup>3</sup>  
consommateur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée: 1650 mg/kg  
consommateur: Exposition à long terme - effets systémiques, Inhalation: 52 mg/m<sup>3</sup>  
consommateur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie orale: 15 mg/kg
- Concentration prédite sans effet (PNEC)  
\* Composant: 2-butoxyéthanol No.-CAS 111-76-2  
Eau douce: 8,8 mg/l - Eau de mer: 0,88 mg/l  
Libérations intermittentes: 9,1 mg/l - STP: 463 mg/l  
Sédiment d'eau douce: 34,6 mg/kg poids sec (p.s.) - Sédiment marin: 3,46 mg/kg poids sec

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## SUPER DEGRAISSANT

Version: 7

Date de révision: 04/06/19

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

(p.s.)  
Sol: 2,8 mg/kg poids sec (p.s.)

\* Composant: 2-aminoéthanol No.-CAS 141-43-5  
Eau douce: 0,085 mg/l - Eau de mer: 0,0085 mg/l  
Libérations intermittentes: 0,028 mg/l - STP: 100 mg/l  
Sédiment d'eau douce: 0,434 mg/kg poids sec - Sédiment marin: 0,043 mg/kg poids sec  
Sol: 0,035 mg/kg

\* Composant: (2-methoxymethylethoxy)propanol (34590-94-8)  
eau douce: 19 mg/l - eau de mer: 1,9 mg/l  
sédiments (eau douce): 70,2 mg/kg poids sec - sédiments (eau de mer): 7,02 mg/kg poids sec  
station d'épuration: 4168 mg/l - sol: 2,74 mg/kg poids sec

\* Composant: 3-butoxy-2-propanol N°CAS 5131-66-8  
eau douce: 0,525 mg/l - eau de mer: 0,0525 mg/l  
libération sporadique: 5,25 mg/l - sol: 0,16 mg/kg  
sédiment (eau douce): 2,36 mg/kg - sédiment (eau de mer): 0,236 mg/kg  
station d'épuration: 10 mg/l

\* Composant: 68891-38-3: alcools, C12-14, éthoxylés, sulfates, sels de sodium (>1 <2.5 mol OE)  
eau douce: 0,24 mg/l - eau de mer: 0,024 mg/l  
libération sporadique: 0,071 mg/l - station d'épuration: 10000 mg/l  
sédiment (eau douce): 0,9168 mg/kg - sédiment (eau de mer): 0,09168 mg/kg  
sol: 7,5 mg/kg

8. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique: Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.
8. 2. Contrôles de l'exposition:
8. 2. 1. Protection des voies respiratoires: Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Protection respiratoire conforme à EN 141. Type de Filtre recommandé: A-P2
8. 2. 2. Protection des mains: Gants de protection conformes à EN 374. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des premières traces d'usure.: gants en caoutchouc nitrile
8. 2. 3. Protection de la peau et du corps: combinaison de protection complète contre les produits chimiques
8. 2. 4. Protection des yeux: lunettes de sécurité à protection intégrale
8. 2. 5. Protection individuelle: Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
8. 3. Mesure(s) d'hygiène: Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, ne pas boire ni fumer pendant le travail. Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer. Se laver les mains immédiatement après manipulation du produit.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

9. 1. 1. Aspect: Liquide limpide
9. 1. 2. Couleur: incolore
9. 1. 3. Odeur: caractéristique
9. 1. 4. PH: Pur à 20°C: 11,4
9. 1. 5. Point / intervalle d'ébullition: Non déterminé.
9. 1. 6. Point d'éclair: Non applicable.
9. 1. 7. Limites d'explosivité: Non applicable.
9. 1. 8. Densité relative (eau = 1): 1,002 +/- 0,02 à 20°C

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## SUPER DEGRAISSANT

Version: 7

Date de révision: 04/06/19

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

9. 1. 9. Viscosité: Non déterminé.

9. 2. Autres informations:

9. 2. 1. Hydrosolubilité: complètement soluble

9. 2. 2. Liposolubilité: Données non disponibles.

9. 2. 3. Solubilité aux solvants: Non Concerné

### 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10. 1. Réactivité: Stable en conditions normales.

10. 2. Stabilité chimique: La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7 de la FDS.

10. 3. Possibilité de réactions dangereuses: Ne jamais mélanger avec d'autres produits.

10. 4. Conditions à éviter: Aucune sous utilisation normale.

10. 5. Matières incompatibles: Ne pas mélanger avec: les acides

10. 6. Produits de décomposition dangereux: Ne pas respirer les fumées.

### 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les effets toxicologiques: Pas d'information disponible au sujet de la préparation. Informations composants (FDS Fournisseurs) entrant dans le mélange.

11. 2. Toxicité aiguë:

11. 2. 1. Inhalation:

Composant: 2-butoxyéthanol No.-CAS 111-76-2  
CL0: > 3,1 mg/l (Cochon d'Inde, femelle; 1 h; vapeur) (49 CFR 173.132)  
CL0: > 3,4 mg/l (Cochon d'Inde, mâle; 1 h; vapeur) (49 CFR 173.132)

Composant: 2-aminoéthanol No.-CAS 141-43-5  
CL50: > 1,3 mg/l (Rat; 6 h; vapeur) Nocif par inhalation.  
L'inhalation peut causer la douleur au nez et à la gorge, toux, mal de tête et mal.

Composant: (2-méthoxyméthylethoxy)propanol (34590-94-8)  
CL50: 3,35 mg/l (Rat; 7h)

\* Composant: 3-butoxy-2-propanol N°CAS 5131-66-8  
CL50 rat (par inhalation): > 3,5 mg/l > 651 ppm 4 h (similaire à la ligne directive OCDE 403)  
Aucune mortalité n'a été constatée. La vapeur a été testée.

11. 2. 2. Contact avec la peau:

Composant: (2-méthoxyméthylethoxy)propanol No.-CAS 34590-94-8  
DL50: 9510 mg/kg (Lapin, mâle) (OCDE ligne directrice 402)  
Pas d'irritation de la peau (Lapin) (OCDE ligne directrice 404)

Composant: 2-butoxyéthanol No.-CAS 111-76-2  
Irritation de la peau (Lapin; 4 h) (Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.4.)

Composant: 2-aminoéthanol No.-CAS 141-43-5  
effets corrosifs (Lapin) (OCDE ligne directrice 404) Peut causer des brûlures avec la douleur, la rougeur et les blessures.

Composant: alcools, C12-14, éthoxylés, sulfates, sels de sodium (>1 <2.5 mol OE) CAS: 68891-38-3  
DL50: > 5.000 mg/kg (Ligne directrice 402 de l'OCDE) (Rat)  
Irritant par contact avec la peau

Composant: isotridécaneol, éthoxylé (>=2.5 EO) No.-CAS: 69011-36-5  
DL50 lapin: > 2.000 mg/kg  
lapin: non irritant

\* Composant: 3-butoxy-2-propanol N°CAS 5131-66-8  
DL50 rat (par voie cutanée): > 2.000 mg/kg (Ligne directrice 402 de l'OCDE)  
Corrosion/irritation de la peau lapin: légèrement irritant (Ligne directrice 404 de l'OCDE)

11. 2. 3. Contact avec les yeux:

Composant: (2-méthoxyméthylethoxy)propanol No.-CAS 34590-94-8  
Pas d'irritation des yeux (homme)

Composant: 2-butoxyéthanol No.-CAS 111-76-2

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## SUPER DEGRAISSANT

Version: 7

Date de révision: 04/06/19

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

	<p>Irritation des yeux (Lapin; 24 h) (OCDE ligne directrice 405)</p> <p>Composant: 2-aminoéthanol No.-CAS 141-43-5 effets corrosifs (Lapin) (OCDE ligne directrice 405)</p> <p>Composant: alcools, C12-14, éthoxylés, sulfates, sels de sodium (&gt;1 &lt;2.5 mol OE) CAS: 68891-38-3 dommage irréversible (Ligne directrice 405 de l'OCDE)</p> <p>Composant: isotridécaneol, éthoxylé (&gt;=2.5 EO) No.-CAS: 69011-36-5 lapin: Effets irréversibles sur les yeux</p> <p>* Composant: 3-butoxy-2-propanol N°CAS 5131-66-8 Lésion oculaire grave/irritation lapin: Irritant. (Ligne directrice 405 de l'OCDE)</p>
11. 2. 4. Ingestion:	<p>Composant: (2-méthoxyméthylethoxy)propanol No.-CAS 34590-94-8 DL50: &gt; 5000 mg/kg (Rat, mâle et femelle) (OCDE ligne directrice 401)</p> <p>Composant: 2-butoxyéthanol No.-CAS 111-76-2 DL50: 1300 mg/kg (Rat, mâle et femelle) (OCDE ligne directrice 401) DL50: 1414 mg/kg (Cochon d'Inde, mâle et femelle) (OCDE ligne directrice 401)</p> <p>Composant: 2-aminoéthanol No.-CAS 141-43-5 DL50: 1089 mg/kg (Rat) (OCDE ligne directrice 401) Cause les brûlures sérieuses avec les douleurs graves, vomissant, douleurs dans l'estomac, probablement caler et endommager les reins. La brûlure peut se produire même si seulement un peu ont été avalés.</p> <p>Composant: alcools, C12-14, éthoxylés, sulfates, sels de sodium (&gt;1 &lt;2.5 mol OE) CAS: 68891-38-3 DL50 rat (par voie orale): &gt; 5.000 mg/kg (Ligne directrice 401 de l'OCDE)</p> <p>Composant: isotridécaneol, éthoxylé (&gt;=2.5 EO) No.-CAS: 69011-36-5 DL50 lapin: &gt; 2.000 mg/kg</p>
11. 3. Sensibilisation:	<p>* Composant: 3-butoxy-2-propanol N°CAS 5131-66-8 DL50 rat (par voie orale): env. 3.300 mg/kg (Ligne directrice 401 de l'OCDE)</p> <p>Composant: (2-méthoxyméthylethoxy)propanol No.-CAS 34590-94-8 Non classé</p> <p>Composant: 2-butoxyéthanol No.-CAS 111-76-2 non sensibilisant(e) (Test de Maximalisation; Dermane; Cochon d'Inde) (OCDE ligne directrice 406)</p> <p>Composant: 2-aminoéthanol No.-CAS 141-43-5 non sensibilisant(e) (Test de Maximalisation; Cochon d'Inde) (OCDE ligne directrice 406)</p> <p>Composant: alcools, C12-14, éthoxylés, sulfates, sels de sodium (&gt;1 &lt;2.5 mol OE) CAS: 68891-38-3 cobaye: non sensibilisant (Ligne directrice 406 de l'OCDE)</p> <p>Composant: isotridécaneol, éthoxylé (&gt;=2.5 EO) No.-CAS: 69011-36-5 Test de Maximalisation cochon d'Inde: non sensibilisant</p> <p>* Composant: 3-butoxy-2-propanol N°CAS 5131-66-8 test de Buehler cobaye: non sensibilisant (Ligne directrice 406 de l'OCDE)</p>
11. 4. Toxicité chronique:	<p>Composant: (2-méthoxyméthylethoxy)propanol No.-CAS 34590-94-8 Non classé</p> <p>Composant: 2-butoxyéthanol No.-CAS 111-76-2 Effets CMR: * Cancérogénicité: NOAEC: (Rat, mâle et femelle)(Inhalation; 2 ans)(OCDE ligne directrice 451)Aucun effet carcinogène démontré. NOAEC: 125 ppm (Souris, mâle et femelle)(Inhalation; 2 ans)(OCDE ligne directrice 451) * Propriétés CMR: - Cancérogénicité: Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène. - Mutagénicité: Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes - Tératogénicité: Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur le développement du fœtus. - Toxicité pour la reproduction: Des effets sur la reproduction ont été observés chez l'animal seulement aux doses qui ont provoqué des effets toxiques importants chez les parents * Génotoxicité in vitro : négatif (Test de mutation inverse sur les bactéries; Salmonella typhimurium; avec ou sans activation métabolique) (OCDE ligne directrice 471)</p>

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## SUPER DEGRAISSANT

Version: 7

Date de révision: 04/06/19

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

négatif (Étude in vitro de mutations géniques sur cellules de mammifères; CHO (Ovaires d'hamsters chinois) cellules; avec ou sans activation métabolique) (OCDE ligne directrice 476)  
\* Génotoxicité in vivo: négatif (Test d'aberration chromosomique in vivo; Souris, mâle) (intrapéritonéal; ) (OCDE ligne directrice 474)  
\* Tératogénicité:  
NOAEL Maternelle: 30 mg/kg p.c. /jour  
NOAEL Teratog.: > 200 mg/kg p.c. /jour  
NOAEL Développement: 100 mg/kg p.c. /jour  
(Rat)(Oral(e); 1 fois par jour)(OCDE ligne directrice 414)  
NOAEL Maternelle: 50 ppm  
NOAEL Développement: 100 ppm  
(Lapin)(Inhalation (vapeur); 6 heures / jour)(OCDE ligne directrice 414)  
\* Toxicité pour la reproduction  
NOAEL Mère: 720 mg/kg p.c. /jour  
NOAEL F1: 720 mg/kg p.c. /jour  
(Étude de toxicité pour la reproduction sur deux générations; Souris, mâle et femelle)(Oral(e))Aucune réaction secondaire.

Composant: 2-aminoéthanol No.-CAS 141-43-5

\* Cancérogénicité: Cette substance n'est pas considérée comme carcinogène.  
\* Mutagénicité: Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène. Des tests sur des cultures de cellules bactériennes ou mammaliennes n'ont révélé aucun effet mutagène.  
\* Tératogénicité: Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur le développement du fœtus.  
Toxicité pour la reproduction: Un possible dommage pour la reproduction ne peut être définitivement exclu après l'ingestion de grandes quantités

Composant: alcools, C12-14, éthoxylés, sulfates, sels de sodium (>1 <2.5 mol OE) CAS: 68891-38-3

\* mutagénicité des cellules germinales: La substance n'a pas montré de propriétés mutagènes sur les bactéries. Aucun effet mutagène n'a pu être constaté dans les différents tests sur mammifères ou sur cultures de cellules de mammifères.  
Données expérimentales/calculées (test d'Ames) : Bactérie: négatif (Ligne directrice 471 de l'OCDE)  
\* cancérogénicité: Les informations disponibles ne donnent aucune indication sur un possible effet cancérogène.  
\* toxicité pour la reproduction: Les informations disponibles sur le produit ne fournissent aucune indication de toxicité pour la reproduction.  
\* Evaluation du caractère tératogène: Les tests sur animaux n'ont révélé aucune indication pour un effet néfaste pour le développement/tératogène.

11. 5. Toxicité résultant d'une exposition de longue durée ou répétée:

Composant: 2-butoxyéthanol No.-CAS 111-76-2

Toxicité à dose répétée:  
NOAEL: < 69 mg/kg p.c. /jour  
(Rat, mâle)(Oral(e); 90 jours) (OCDE ligne directrice 408)  
NOAEL: 150 mg/kg p.c. /jour  
(Lapin, mâle et femelle)(Dermale; 90 jours) (OCDE ligne directrice 411)  
LOAEL: 152 mg/m<sup>3</sup>(Rat, mâle et femelle)(Inhalation; 102 sem.; 5 jours/semaine) (OCDE ligne directrice 453)

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

- |   |  |
|---|--|
| 12. 1. Toxicité:                              | Aucun effet toxicologique sur l'environnement n'est connu ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.  |
| 12. 2. Persistance et dégradabilité:          | Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n°648/2004 relatif aux détergents. |
| 12. 3. Potentiel de bioaccumulation:          | Non déterminé.   |
| 12. 4. Mobilité dans le sol:                  | Non déterminé  |
| 12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB: | Non déterminé.   |
| 12. 6. Autres effets néfastes:                | Données non disponible   |

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- |  |  |
|--|--|
| 13. 1. Méthodes de traitement des déchets: | Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux. |
|--|--|



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## SUPER DEGRAISSANT

Version: 7

Date de révision: 04/06/19

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

13. 2. Emballages contaminés: Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales.
13. 3. Disposition(s) nationale(s) et régionale(s): Code de l'environnement art. L.541-11 à 39 et R.541-13 à 41 (élimination des déchets); art. R.541-42 à 48 (circuits de traitement des déchets) Arrêté du 29/07/05 (contrôle des circuits d'élimination)

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14. 1. Information(s) générale(s): Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.
14. 2. Numéro ONU: Non applicable.
14. 6. Dangers pour l'environnement: Non concerné.
14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Se référer aux rubriques 7 et 8.
14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC: Non concerné

### 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement: Cette fiche de données de sécurité répond au règlement (CE) 1907/2006 - 1272/2008 avec ses modifications et adaptations.  
Étiquetage par Règlement (CE) 648/2004 :  
agents de surface non ioniques : 5 % ou plus, mais moins de 15 %.  
Agents de surface anioniques : moins de 5 %.
15. 2. Évaluation de la sécurité chimique: Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

### 16. AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Législation(s) suivie(s): Abréviations et acronymes  
CAS: Chemical Abstracts Service  
CLP: classification, étiquetage et emballage  
DNEL: dose dérivée sans effet  
SGH: système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques  
CL50: concentration létale médiane  
NOAEC: concentration sans effet nocif observé  
NOAEL: dose sans effet nocif observé  
LOAEL: dose minimale avec effet nocif observé  
OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques  
PNEC: concentration prédite sans effet
16. 2. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3: H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H312 Nocif par contact cutané.  
H332 Nocif par inhalation.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H290 Peut être corrosif pour les métaux.  
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
16. 3. Avis ou remarques importantes: Les informations données dans cette fiche de données sécurité sont basées sur l'état des connaissances actuelles en notre possession et notre expérience.  
Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour satisfaire les lois et règlements locaux en vigueur.  
Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs.
16. 4. Restrictions: Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s).
16. 5. Références et / ou bibliographie: Des informations de notre (nos) fournisseur(s) et données issues de la base des substances enregistrées de l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) ont été utilisées pour créer la présente fiche de données de sécurité.

---

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## SUPER DEGRAISSANT

Version: 7

Date de révision: 04/06/19

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

---

16. 6. Conseils relatifs à la formation: Les travailleurs doivent être formés régulièrement à la manipulation sûre des produits basé sur les informations fournies dans la Fiche de Données de Sécurité et les conditions locales de la zone de travail. Les réglementations nationales pour la formation des travailleurs à la manipulation de produits dangereux doivent être également respectées.

16. 7. 1. Date de la première édition: 06/01/07

16. 7. 2. Date de la révision précédente: 04/06/18

16. 7. 3. Date de révision: 04/06/19

16. 7. 4. Version: 7

16. 7. 1. Révision chapitre(s) n°: 1-2-8-11-15-16